# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

### des

### délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000799

Séance du mercredi 27 mai 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 140

Etaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney: Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 7.1) Besançon: Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOU! (à partir du rapport I.I.I), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.2.1), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 5.2), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.1), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 8.1), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.2.1), Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 5.2), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure: Philippe CHANEY (à partir du rapport 5.2), Auguste KOELLER (à partir du rapport 1.2.2) Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy: Philippe SIMONIN Chalezeule: Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagney: Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.2.1) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaucenne: Bernard VOUGNON Chaudefontaine: Christiane BEUCLER Chemaudin: Bruno COSTANTINI Deluz: Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis: Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes: Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) Morre: Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.2.1), Gérard VALLET (à partir du rapport 1.2.1) Nancray : Jean-Pierre MARTIN (représenté par Josette LANGUEBIEN) Noironte : Bernard MADOUX Novillars: Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey: Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.2.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.2.1) Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE (à partir du rapport 2.1) Rancenay : Michel LETHIER Routelle : Claude SIMONIN Saône: Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB à partir du rapport 1.2.2), Alain VIENNET Serre les Sapins: Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Thise: Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit: Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Etaient absents: Amagney: Thomas JAVAUX Auxon-Dessous: Jacques THIEBAUT Besançon: Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, BONNET, Pascal BRANGET, Martine Françoise BULTOT, lean-lacques Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Lazhar HAKKAR, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER Boussières: Bertrand ASTRIC Chaleze: Christophe CURTY Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc: Philippe GUILLAUME Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Grandfontaine: Laurent SANSEIGNE Larnod: Gisèle ARDIET Mamirolle: Didier MARQUER Miserey Salines: Marcel FELT Nancray: Daniel ROLET Osselle: Jacques MENIGOZ Pirey: Jacques COINTET Roche lez Beaupré: Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL Tallenay: Jean-Yves PRALON Thoraise: Jean-Michel MAY Torpes: Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Frank MONNEUR.

#### Procurations de vote:

Mandants: J. THIEBAUT, E. ALAUZET, P. BONNET, M. BULTOT, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN, A. GHEZALI, F. PRESSE, M.-N. SCHOELLER, C. TISSIER, B. ASTRIC, M. FELT, J. COINTET, J.-Y. PRALON.

Mandataires : J. CANAL, N. GUILLEMET, E. SASSARD, M.-O. CRABBE-DIAWARA, S. JEANNIN, J. PANIER, B. RONZI, B. CYPRIANI, N. BODIN, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, D. JOLY, R. STEPOURJINE, C. PREIONI.

Objet : Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs privés

## Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs privés

### Rapporteur: Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire			
	Montant prévu BP (enveloppe totale) : 150 000 €		
Budget Primitif 2009 et PPIF	Montant de l'opération :	5 675 €	

### Résumé :

Dans le cadre de la fiche action n°3 du Programme Local de l'Habitat « La production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé et communal », les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier de subventions de la CAGB pour leurs opérations de création et de réhabilitation de logements dès lors qu'ils s'engagent à conventionner leurs logements (obligation de louer pendant au moins 9 ans) et à pratiquer des loyers maîtrisés au moins inférieurs de 40 % au prix de marché. Le présent rapport porte sur l'engagement de subventions prévisionnelles à hauteur de 5 675 € en faveur d'un propriétaire bailleur privé et concerne I logement locatif à loyer conventionné.

### **Demandeur: Madame Josiane Maire**

Objet: Demande de subvention, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour l'amélioration d'un logement locatif vacant situé 68, rue de Vesoul à Besançon.

Nature de l'opération : PST – Programme Social Thématique.

Subvention prévisionnelle\* : 5 675 €

\*: il s'agit d'un montant de subvention **prévisionnel** à la date d'engagement du dossier par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH. Le montant définitif de subvention sera ajusté après vérification des factures produites lors de la demande de paiement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette demande de subvention pour un montant total de 5 675 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité:

Pour: 114 Contre: 0 Abstention: 0 DE CONTRE DOUGS

FOR THE COURS

FOR THE COURS

COUNTIES DOUGS

D.C.T.C.J.

CounTible do légalité

Délibération du mercredi 27 mai 2009 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon 2/3



# OPERATION D'AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF CONVENTIONNE, A BESANÇON

### **DEMANDEUR**

### Madame Josiane Maire

## NATURE DE LA DEMANDE

Subvention, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour l'amélioration d'un logement locatif de type 3 – conventionné très social après travaux – situé 68, rue de Vesoul à Besançon. (Surface habitable fiscale : 74 m²).

## REGLEMENT DE REFERENCE DE LA CAGB

Délibération du 26 juin 2006 « Adoption du Programme Local de l'Habitat ».

## CONDITION D'ATTRIBUTION

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

\* Subvention CAGB: montant maximal de subvention égal à 10 % du plafond hors taxes de travaux retenu par l'ANAH.

Plafond hors taxes de travaux retenu par l'ANAH pour ce dossier : 56 750 €.

\*\* Subvention ANAH:

75 % du plafond hors taxes de travaux retenu = 42 562,50 €

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

## Prix de revient prévisionnel de l'opération = 65 756 € TTC

Financement des travaux	En euros	% du prix de revient prévisionnel de l'opération
Subvention CAGB*	5 675	9 %
Subvention ANAH**	42 562,50	65 %
Apport personnel	17 518,50	27 %
Total ressources prévisionnelles	65 756	100 %

### **Observations**

- Coût / m² de surface habitable fiscale : 889 €.
- Nature des travaux réalisés : remplacement des menuiseries extérieures, <u>isolation par l'extérieur</u>, travaux de couverture, réfection de l'installation électrique, réfection des murs, sols et plafonds.

Délibération du mercredi 27 mai 2009 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

3/3